



**Eric MIELLET-Anne KERMAGORET- Jérôme LARANJO**  
Huissiers de Justice Associés  
15 rue Drouot 75009 PARIS  
Tél. : 01.47.70.82.97 Fax. : 01.42.46.70.43  
Email : etude@ajilex.net

## **PROCES VERBAL DE CONSTAT**

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE DIX-SEPT NOVEMBRE**

**A LA REQUETE DE:**

**L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES (UNASA)**, Association Loi 1901 régie par les dispositions de la Loi du 29 décembre 1976, de l'article 7 de la Loi du 30 décembre 1977 et du Décret du 31 décembre 1977, dont le numéro SIREN est 340 882 919 et le siège social est 36 rue de Picpus 75012 PARIS, représentée par son Président, **Monsieur Béchir CHEBBAH**, domicilié en cette qualité audit siège

**Lequel me fait exposer par Madame Isabelle ROLLET, Secrétaire Générale de l'UNASA :**

Que **l'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES (UNASA)** tient une assemblée générale ordinaire ce jour à 10 heures 00.

Qu'il souhaiterait que je procède au constat de la régularité des opérations de vote des résolutions.

**Déférant à cette réquisition :**

Je, **Maître Jérôme LARANJO**,  
Huissier de Justice Associé d'**AJILEX**, Société d'exercice libéral par actions simplifiée,  
Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à PARIS 9<sup>ème</sup>, 15 rue Drouot,  
Soussigné,

Me suis rendu ce jour à 10 heures 00, 2 rue Edmond Blanc 14800 DEAUVILLE, au Casino Barrière Deauville.

Là étant, j'ai rencontré **Madame Isabelle ROLLET**, secrétaire générale de l'UNASA.

J'ai procédé aux constatations suivantes :

## **PHASE D'ACCUEIL DES ADHERENTS**

---

Les représentants des associations adhérentes sont accueillis au niveau de la galerie d'accès au niveau 1.

Ils signent l'attestation de présence et, le cas échéant, la liste des pouvoirs en remettant le pouvoir qui leur a été donné, étant précisé, qu'une association présente ne peut représenter qu'une association au plus, ce que j'ai constaté.

Au total, 35 associations adhérentes sont présentes et 20 associations adhérentes sont dûment représentées.

J'annexe la liste d'émargement au présent procès-verbal de constat.

Un dossier votant est remis aux associations adhérentes comportant :

- Un questionnaire sur une feuille A4 recto verso intitulé « ENQUETE SUR L'AVENIR DE L'UNASA » ;
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire, à savoir, le rapport d'activité, le rapport financier et le rapport du censeur ;
- Le texte des sept résolutions soumises au vote dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Et un bulletin de vote comportant la liste des associations candidates au poste de membre du Conseil d'Administration, à savoir 7 associations candidates pour 7 postes à pourvoir.

Les adhérents sont ensuite dirigés vers le théâtre (salle plénière) du casino.

## **DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE ET DES OPERATIONS DE VOTE**

---

Le temps de vérifier la régularité de la liste d'émargement, j'arrive quelques minutes après l'ouverture de l'assemblée, à 10H10.

Sur la scène du théâtre se trouve derrière un pupitre, debout, Monsieur Béchir CHEBBAH, Président de l'UNASA.

Toujours sur la scène, derrière un petit bureau, se trouvent assis, Monsieur Frédéric ROZENFARB, Censeur, et Monsieur Phi TRAN, Trésorier.

A l'arrière de Monsieur CHEBBAH, se trouve Madame ROLLET.

Un écran géant à l'arrière de la scène projette les documents nécessaires à la tenue de l'assemblée, à savoir, les différents rapports, le texte des résolutions etc.

A mon arrivée dans le théâtre, Monsieur CHEBBAH présentent les sept associations adhérentes candidates au poste de membre du Conseil d'administration.

A 10H15, il demande à ce que deux personnes se proposent comme scrutateurs.

Monsieur Daniel FORESTIER et Madame Marie CAMELENA se désignent comme scrutateurs.

Monsieur CHEBBAH indique qu'il y a 55 voix au total qui sont présentes ou représentées et que le quorum est atteint.

Il expose le rapport d'activité.

### **VOTE DE LA SEPTIEME RESOLUTION :**

Pendant la lecture du rapport d'activité, les deux scrutateurs assurent la collecte des bulletins de vote papier de la septième résolution, à savoir, l'élection des associations comme administratrices pour un mandat de trois années.

Je remonte à la galerie d'accès avec Monsieur Daniel FORESTIER et Madame Marie CAMELENA.

Ceux-ci procèdent au comptage des voix, sous mon contrôle.

53 bulletins de vote ont été recueillis.

### **Les sept associations candidates sont toutes élues comme administratrices à l'unanimité des votes exprimés.**

Je redescends alors au théâtre.

Monsieur CHEBBAH est toujours en train d'exposer le rapport d'activité.

Il indique notamment les rapports de l'UNASA avec la DGFIP. Le rapport d'activité est projeté sur l'écran géant.

A 10h40, Monsieur CHEBBAH parle de la mise en place de sessions de formation et de la mise en place du webinaire.

Il expose ensuite les relations avec les autres associations.

A 10h50, il passe aux actualités en parlant de la réforme du régime des micro-entreprises, du doublement des plafonds BNC/BIC, du projet de loi de Bruno Le Maire sur l'entrepreneuriat.

A 11h08, il parle de l'environnement des associations et des structures.

Il parle de la fusion des associations et de la transformation des centres et associations en OMGA.

Il passe ensuite à la question de la documentation. Il indique que 50 fiches pratiques sont à disposition des directeurs et collaborateurs d'organismes agréés avec les actes correspondants.

Il indique que la base de données sur la cession de clientèle va être relancée.

Il fait un exposé sur le programme de formation des collaborateurs et parle de la mise en place d'une bourse d'emplois sur l'intranet.

Il parle du programme de la convention collective qui a été dénoncée à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A 11h20, Monsieur Phi TRAN prend place au pupitre et donne lecture du rapport financier.

A 11h25, Monsieur Frédéric ROZENFARB passe au rapport du censeur. Il indique que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes et accorde son quitus.

A 11h28, Monsieur CHEBBAH reprend la parole.

Il demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Une personne parle du format numérique de la documentation technique et de la lettre de l'UNASA.

Une autre personne pose une question sur la bourse de l'emploi.

A 11h35, Monsieur CHEBBAH annonce sa présence et dit que les convocations ont été envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception.

**VOTE DES RESOLUTIONS 1 A 6 :** Il est ensuite passé, sous mon contrôle, au vote à mainlevée des 6 premières résolutions.

Les 6 résolutions sont adoptées à l'unanimité.

A 11h36, Monsieur Phi TRAN reprend la parole et présente le budget 2018.

A 11h50, Monsieur CHEBBAH demande à nouveau à l'assemblée s'il y a des questions.

Sans nouvelle question, Monsieur CHEBBAH met fin à l'assemblée.

---

Mes constatations étant terminées, je me suis retiré.

J'annexe au présent procès-verbal la liste d'émargement.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, NOUS AVONS DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT SUR QUATRE PAGES (HORS ANNEXES), POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

**Maître Jérôme LARANJO**